

soi, je le sais, que nous ne mettrons pas notre corps d'aviation au rancart, mais il faut se rappeler qu'après la dernière guerre, nous avons supprimé la majeure partie de nos forces navales, militaires et aériennes. Nous avons supprimé le Collège naval royal et nous avons failli supprimer aussi le Collège militaire royal. Une vague de pacifisme est passée sur notre pays et c'est à elle que nous devons notre manque de préparation au début de la guerre.

En terminant, le ministre a parlé de ce que j'appellerai une philosophie pragmatique.

L'hon. M. HOWE: Qu'est-ce que c'est que cela?

M. ADAMSON: C'est très simple: l'individu ne s'occupe que de lui-même et ne s'intéresse pas au bien-être de l'Etat. Après la dernière guerre on a prêché et mis en pratique une doctrine égoïste qui nous a conduit au plus grand des désastres. La vieille rengaine de l'armée: "Fais ce que tu pourras, quant à moi tout va bien" est devenu presque de règle au pays. Nous devons éviter soigneusement de nous préparer semblable désillusion après la guerre actuelle. Même si à ce moment-là nous nous trouvions à l'aube d'une ère de paix et d'ordre, parce que nous aurons prêché l'évangile de l'égoïsme, nos citoyens chercheront à s'enrichir plutôt qu'à servir et nous entrerons dans un nouveau cycle qui pourrait nous acheminer vers une autre guerre, vers une nouvelle crise économique et vers des bouleversements pires encore que ceux que nous avons subis jusqu'ici.

M. SINCLAIR: Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur les crédits du ministère de l'Air, je ferai en premier lieu quelques observations sur le droit d'un député en uniforme de discuter les crédits du ministère dont il relève.

À la Chambre des communes britannique, ce sont les membres en uniforme qui ont le plus vertement critiqué et offert les recommandations les plus pratiques quant aux services armés. On s'attend naturellement à ce que les membres du Parlement prennent la parole sur les sujets qu'ils connaissent à fond. Or, en cette Chambre, qui est en mesure de mieux connaître les services armés que les membres qui portent l'uniforme? Au Canada, cependant, il semble que l'on veuille limiter, voire nier, aux membres du Parlement qui portent l'uniforme le droit de traiter en cette Chambre des questions de service. Le décret du conseil C.P. 3205 régit la situation délicate dans laquelle se trouve un membre du Parlement siégeant en uniforme. L'ordre courant n° 21 du Corps d'aviation établit la même règle pour les membres de l'aviation. Au cours de la dernière séance de la Chambre l'honorable

[M. Adamson.]

député de Lake-Centre, l'honorable député de York-Sunbury et l'honorable député de Weyburn ont discuté assez longuement les dispositions de ce décret qui ont trait aux militaires désireux de se porter candidats aux prochaines élections. Sous ce rapport, j'estime qu'on est moins sévère ici qu'en Grande-Bretagne. Mais je m'intéresse plutôt à l'application de cet ordre aux membres du Parlement. Il prévoit une assez longue et assez généreuse période de congé en vue de permettre au député d'assister aux séances de la Chambre pourvu bien entendu que les besoins du service le permettent. Le premier devoir du soldat est envers son service militaire, autrement, mieux vaudrait qu'il renonce à sa commission et qu'il retourne au Parlement s'il est d'avis que ses devoirs de députés doivent avoir la priorité sur ses devoirs de soldat. Toutefois, un membre du Parlement qui obtient un congé est soumis à la restriction suivante: il ne peut dévoiler aucun renseignement relatif au service si ce renseignement lui a été communiqué dans l'exercice de ses fonctions de membre des forces armées.

J'avoue franchement que tout ce que je sais au sujet du Corps d'aviation, je l'ai appris pendant que je servais dans ce Corps. Je dirai aussi en toute franchise qu'à mon titre de membre du Parlement, je ne permettrai à personne en dehors de cette enceinte de m'imposer des restrictions. C'est pourquoi, en dépit de cet ordre n° 21 du Corps d'aviation, je discuterai les affaires du ministère de la Défense nationale pour l'air en me fondant sur ce que j'ai appris pendant mon service.

Je n'ai pas l'intention de parler de questions qui touchent aux opérations militaires. Après tout, je ne suis qu'un officier subalterne et je n'ai pas qualité pour discuter le but et la valeur de telle ou telle tactique élaborée par les chefs militaires. A cet égard, je suis dans une situation toute différente de celle de l'honorable député de Weyburn. Je recevais le hansom lorsque j'étais outre-mer. J'ai reçu le hansom de l'an dernier en Sicile. Je l'ai lu avec intérêt parce que j'étais député. Les membres de mon escadrille le lisaient parce qu'ils n'avaient rien autre chose à lire. Mais tous, nous avons été étonnés, nous avons trouvé amusant d'apprendre, à cette lecture, que l'honorable député de Weyburn avait critiqué le raid de Dieppe, en se fondant sur les connaissances géographiques qu'il avait prises au cours d'une visite-éclair à Dieppe en 1936 et sur la science militaire qu'il avait acquise à titre d'aumônier honoraire, en temps de paix. Tous les membres de l'escadrille avaient déjà pris part à l'invasion de la Sicile. Mais personne d'entre nous ne se sentait la compétence voulue pour discuter sur l'invasion de la Sicile, même avec l'expérience